

Corse infos

Le Cesec approuve le budget supplémentaire

I. L.



Une partie des conseillers du Cesec s'est abstenue sur le budget supplémentaire et sur le non-paiement des 86,3 millions d'euros à la Corsica Ferries. - PAULE SANTONI

Sur le fond, les membres du Cesec sont en phase avec l'exécutif, et la condamnation de 86,3 millions d'euros a du mal à passer. Le rapport présenté par Denis Luciani ne devait donc pas poser de véritable difficulté.

Jean-Pierre Battestini proposait même un amendement évoquant « *le braquage de la Corsica Ferries* » et soulevant la question de l'utilisation de fonds publics (que ce soit ceux de la CdC ou de l'État) pour payer les compensations, ce qui serait une forme de subvention déguisée.

Pour autant, le texte a recueilli la majorité des suffrages, mais a causé quelques désaccords.

En cause, la grogne des conseillers du Cesec (*lire en page 4*) qui a impacté ce dossier, comme le précédent. Mais pas que. La ligne adoptée par le Conseil exécutif de la CdC a pu sembler hasardeuse à certains des membres du Conseil économique et social. À l'image de Pierre Santoni

qui relevait que « *cette affaire est pendante depuis 2006, mais rien n'a été provisionné depuis toutes ces années* ».

Les interventions sur les responsabilités des différentes mandatures dans ce dossier ont été écourtées. Denis Luciani, rapporteur du texte, allant jusqu'à dire :

« Il faut donner acte à MM. Giacobbi et Rocca Serra - pourtant, ils ne sont pas de mon bord - de ce qu'ils ont été obligés de faire ».

Ce volet du budget supplémentaire a été adopté par 27 voix pour, 2 contre, 13 abstentions et 5 non-participations.

Preuve qu'il ne s'agissait pas que d'une question de protestation, l'autre volet du budget supplémentaire qui acte le provisionnement de 20 millions d'euros dans le cadre de ce litige est, pour sa part, passé à la quasi-unanimité (moins la non-participation de Pierre Santoni).